

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MATHENAY (JURA)  
Séance du 26 août 2011**

**Date convocation : 18/08/2011**  
**Date affichage : 18/08/2011**  
**Nombre de conseillers en exercice : 9**  
**Nombre de conseillers présents : 7**  
**Nombre de votants : 7**

L'an deux mil onze, le vingt-six août à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Mr Michel Mombobier, Maire.

**Etait présents :** Mrs Michel Mombobier, Jean Grillot, Mathieu Jambaud, Fabrice Segaud, Thierry Labarthe Mmes F. Nicod, Laëtitia Dos Santos

**Etaient absents excusés :** Serge Hugonnaux, P. Borsotti

**Secrétaire de séance :** F. Nicod

**Objet : PUBLICATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARBOIS, VIGNES  
ET VILLAGES, PAYS DE LOUIS PASTEUR, DE L'OFFICE DU TOURISME  
D'ARBOIS ET DE LA COMMUNE DE MATHENAY**

**DESIGNATION D'UN DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Afin de bien informer la population de ses activités, la communauté de communes Arbois, vignes et villages, pays de Louis Pasteur a décidé de mettre en place un site internet (site internet [www.ccavv.fr](http://www.ccavv.fr)) comprenant outre son propre espace de diffusion, un espace dédié à chacune des communes constituant l'EPCI ainsi qu'à l'office du tourisme d'Arbois. La communauté de communes est le maître d'ouvrage du site internet.

Le site internet constitue un outil de centralisation et de diffusion de données et d'informations par consultation, téléchargement et/ou webservices.

La nature du partenariat, les engagements, les droits et les devoirs entre les communes et la communauté de communes au sein de cet espace numérique sont fixées dans le cadre d'une charte partenariale.

La loi du 29 juillet 1982 et son article 93-2 sur la communication audio visuelle prévoit que tout service de communication au public est tenu d'avoir un directeur de publication. Pour les personnes de droit public, le directeur est le Maire (Commune) ou le Président (EPCI).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Où** cet exposé,

**Après** en avoir délibéré,

**DESIGNE** Mr MOMBOLIER Michel comme **directeur** de la publication.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
M. MOMBOLIER